

PRÉCAIRES DE L'ÉDUCATION : LES AVS ET AESH DE PARIS EN GRÈVE JEUDI 12 FÉVRIER

Le 1er octobre dernier, un rassemblement devant le rectorat avait permis d'obtenir la signature des contrats qui ne l'étaient pas et une avance sur salaire pour ceux qui n'avaient pas été payés.

Mardi 25 novembre 2014, nous étions en grève. Nous nous sommes réunis en assemblée générale. Nous avons occupé la MASESH [1] puis manifesté jusqu'au rectorat.

Cette journée de grève nationale est une première. Nous ne comptons pas nous arrêter là.

Parce que la galère demeure la règle et que la création du statut d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) [2] n'améliore rien (baisse du volume horaire annuel donc du salaire, formations non rémunérées, étalement du calcul de la paie de 36 à 39 semaines). Parce que 60% des contrats signés restent des contrats uniques d'insertion (CUI, de droit privé, payés 20h pour 24h de travail effectif -670 euros / mois !-, renouvelable seulement pour 2 ans maximum).



Parce que l'annonce de la CDIisation n'est que de la poudre aux yeux : cette CDIisation n'offre aucune garantie d'augmentation de salaire, de réelle formation, d'amélioration des conditions de travail. Il faut avoir cumulé 6 ans de contrat AED [3] (et souvent 2 de CUI en plus) et elle ne concerne à l'heure actuelle que 4% des AVS parisiennes. La CDIisation n'a rien à voir avec la titularisation, elle ne fait que pérenniser la précarité au lieu d'une création d'un réel statut.

Parce que, sans statut, nous sommes dans la précarité la plus totale. Bon nombre d'entre-nous sont confrontés à des difficultés pour se loger, se nourrir, se soigner, payer ses factures et ses titres de transport, etc. De plus, certains rencontrent des problèmes pour le renouvellement de leur titre de séjour car leurs contrats ne sont jamais signés à temps.

Nous revendiquons :

- ◆ La titularisation de toutes les AVS en poste, sans condition de concours ni de nationalité.
- ◆ La possibilité de signer des contrats à temps plein.
- ◆ La revalorisation de nos salaires : un vrai salaire qui n'oblige pas à cumuler d'autres emplois.
- ◆ La création d'un statut réel et reconnu des AVS, correspondant aux conditions d'exercices dans la fonction publique, et son inclusion pleine et entière au sein des équipes pédagogiques.

Parce que nous n'avons accès à aucune formation sérieuse ayant une réelle utilité et donnant accès à des équivalences en terme de diplômes, que les formations nous sont présentées comme « obligatoires » mais ont souvent lieu hors du temps de travail (par exemple le samedi) et ne nous sont pas rémunérées,

nous revendiquons :

Une formation adaptée et rémunérée, qui aboutirait à l'obtention d'un diplôme d'état de niveau 4.

Parce que nos conditions de travail sont de plus en plus dures : retards (voire absence) de paiement des salaires ou de remboursement de titres de transports, contrats non signés à temps, problèmes de renouvellement, mutations arbitraires, absence complète de légitimité au sein des équipes éducatives, problèmes de pauses, pressions, harcèlement, etc. Nous sommes de plus en plus amenés à prendre en charge les manquements du rectorat qui n'affecte pas le nombre d'AVS suffi-



sant, ceci au détriment des élèves. Tous ces problèmes rythment notre quotidien et il n'y a aucune prise en compte des difficultés que nous rencontrons sur le terrain, seulement du mépris.

Parce que nous n'obtiendrons rien en étant isolés, chacun dans son établissement, mais qu'ensemble, tous ensemble dans la lutte et par la lutte nous pouvons gagner sur ces revendications et améliorer nos conditions de travail.

Parce qu'à l'Éducation nationale nous ne sommes pas les seuls dans cette situation. Les contrats précaires se multiplient : assistants d'éducation, assistants pédagogiques, agents, techniciens, administratifs, profs non titulaires, auxiliaires de vie en faveur du personnel...

SOYONS NOMBREUSES ET NOMBREUX EN GRÈVE LE 12 FÉVRIER

CE SONT NOS LUTTES QUI ONT CONSTRUIT NOS DROITS

http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=7553

Pour avoir les informations des collectifs locaux :
Bouches-du-Rhône :
collectif13.precaireseducation@laposte.net
Rubrique précaires du site de Sud éducation
sudeduc13.ouvaton.org/spip.php?rubrique84
Nouveau collectif (suite aux suppressions de postes dans les collèges en 2014)
cui13info@gmail.com

Vaucluse :
https://www.facebook.com/collectifav84/timeline?ref=page_internal

Coordination des intermittents et précaires Avignon (CIP)
<http://cipavignon.overblog.com/actions.html>

Conférence-débat sur la précarité organisée par la CIP Avignon à l'Université d'Avignon mardi 17 février de 17h à 20h avec la perspective d'une convergence des luttes de tous les précaires

Notes :

[1] Mission Académique à la Scolarisation des Élèves en Situation de Handicap

[2] Les AVS - auxiliaires de vie scolaire- ont été renommés AESH en juin 2014, lors de l'annonce de la « CDIisation »

[3] Les AED sont issus des MI-SE (maîtres d'internat et surveillants d'externat) créés pour favoriser l'emploi d'étudiants. Depuis 2003, cet ancien statut a été remplacé par les AED, plus précaires, avec un temps de travail plus important et directement soumis au chef d'établissement pour le recrutement et le renouvellement de contrat.